



Survol des prestations des retraités

Comité permanent sur les régimes d'assurance

Printemps 2016 ISBN : 978-1-4605-1302-6

BULLETIN SPÉCIAL – SOINS DENTAIRES

Votre opinion compte!

Le Comité permanent sur les régimes d'assurance (CPRA) souhaite comprendre les besoins de nos participants au régime de soins dentaires. Vos réponses à un sondage nous offriront les renseignements nécessaires pour apporter des changements à votre régime de soins dentaires.

Deux possibilités s'offrent à vous pour répondre au sondage. En ligne au : https://www.surveymonkey.com/r/Fre_PNB_Dentaires ou vous pouvez remplir la version papier ci-jointe et la retourner à l'aide de l'enveloppe adressée et affranchie ci-jointe.

Veuillez remplir et retourner le sondage **au plus tard le 17 juin 2016**.

Ce qui est couvert

Votre régime facultatif vous offre à vous et à votre famille une couverture de base et préventive pour les types suivants de services dentaires :

- Examens buccaux
- Radiologies
- Extractions
- Appareils de maintien
- Détartrage
- Traitement des gencives
- Réparations de prothèses
- Rebasage superficiel ou complet de prothèses
- Traitement de canal, etc.

Vous pouvez obtenir des renseignements détaillés sur votre régime de soins dentaires sur le site Web de Pensions et avantages sociaux pour les employés à l'adresse suivante : www.gnb.ca/avantages_sociaux_des_employes.

Nous vous avons entendu

Beaucoup d'entre vous ont exprimé des inquiétudes concernant les honoraires que vous payez de votre poche pour les soins dentaires. Nous comprenons votre frustration, et le CPRA appuie un changement des dispositions de votre régime.

À cette fin, nous voulons savoir si vous appuyez un changement des honoraires dans le guide, accompagné d'une augmentation correspondante des taux mensuels. Vous pouvez dire oui ou non. Le tableau ci-dessous indique la nouvelle structure potentielle des honoraires des soins dentaires, si vous appuyez l'utilisation du guide des honoraires 2015 comme honoraires suggérés pour déterminer le montant de votre couverture.

	Taux actuel	Nouveau taux	Augmentation mensuelle
individuelle	20,15 \$	27,98 \$	7,83 \$
familiale	40,29 \$	55,95 \$	15,66 \$

Si la majorité des participants au sondage accepte ce changement, les taux mensuels augmenteront, et vous paierez moins de votre poche. Si la majorité s'oppose à ce changement, les taux resteront les mêmes, et vous continuerez à payer plus de votre poche.

Comment la couverture est déterminée

Les assureurs utilisent le guide des honoraires de la Société dentaire du Nouveau-Brunswick, qui est publié chaque année. Votre couverture est basée sur les honoraires indiqués dans le guide des honoraires de 2005. Cela signifie que les taux mensuels que vous payez aujourd'hui suffisent uniquement à couvrir les coûts suggérés dans le guide des honoraires de 2005, ce qui entraîne un coût plus élevé des frais à payer de votre poche. Vos taux mensuels devront augmenter pour couvrir les coûts indiqués dans le guide de 2015.

Une visite annuelle chez le dentiste pourrait aujourd'hui inclure radiologie, détartrage, polissage, traitement au fluorure et examen de rappel, et votre dentiste peut vous demander 237,03 \$, le prix suggéré dans le guide des honoraires de 2016. Pour cette visite annuelle :

- aujourd'hui, votre régime couvre 80 % (150,74 \$) des honoraires indiqués dans le guide de 2005 (188,43 \$), vous devez donc payer la différence (86,29 \$) de votre poche (237,03 \$ – 150,74 \$ = 86,29 \$).
- si votre régime adopte le guide des honoraires de 2015, votre régime couvrira 80 % (186 \$) des honoraires suggérés pour 2015 (232,50 \$), et vous paierez 51,03 \$ de votre poche (237,03 \$ – 186 \$ = 51,03 \$).